

N°400

du 03  
Juin  
2011



**L'UNION**

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**Vient de paraître**

**“Le Togo  
de l'Union”  
par Koffi  
Souza**

Pour un pays indexé de favoriser l'érosion côtière

# Finis l'exploitation du sable de mer à la carrière de la plage depuis ce 1<sup>er</sup> juin

*\* Il faut 200 millions de francs Cfa pour acquérir les terrains de sable silteux de 200 hectares, entre Dalavé et Kpomé.*

Sur le marché  
interbancaire de l'UMOA

**Des prêts  
togolais de  
18,5 milliards Cfa  
en une semaine**



Kossivi Ayikoé, Ministre de l'Environnement

Pour réduire  
la pauvreté

**Le Togo veut  
passer par  
les énergies**

Après l'étude au fond de la commission des lois mercredi

**Cinq articles de la  
Constitution togolaise  
retouchés le 10 juin prochain**

Par la transformation du projet de loi en une loi

**L'appareil statistique  
national devra désormais  
mieux se réorganiser**

## Repères

## La paix dans les familles

L'Association pour la Réconciliation et la Paix dans les Familles (ARPF) a lancé ses activités le samedi 28 mai à Lomé.

Ce lancement a permis de présenter au public l'association, ses objectifs et ses moyens d'action. L'ARPF est créée le 19 décembre 2009. Elle vise entre autres à amener les familles à régler à l'amiable leurs conflits, à cultiver la réconciliation et la paix en leur sein et dans le pays, à lutter contre le travail des enfants et les violences faites à ces derniers et surtout à œuvrer pour la réinsertion sociale des enfants de rue et des orphelins. L'Association entend mener des campagnes de sensibilisation et initier des rencontres avec les jeunes de partis politiques pour cultiver au sein des populations à la base, les notions de pardon, de réconciliation et de paix. Elle entend également être un centre d'écoute et d'orientation pour les familles en difficultés et organiser des campagnes de plaidoyer pour l'adoption des mesures appropriées de protection des enfants, des femmes démunies et des victimes de violences conjugales. Le représentant de la ministre de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, Bamazé Tchao a salué la création de cette association qui selon lui va amener les citoyens à changer de mentalité afin d'adopter des attitudes favorables à une atmosphère de convivialité et de sérénité, gage de leur adhésion à la politique de réconciliation et de paix prônée par le chef de l'Etat. Il a promis le soutien et l'appui technique de son ministère dans l'accomplissement de leurs projets qui viennent renforcer les efforts du gouvernement. **M.A./ATOP**

## Agenda de l'Institut français du Togo

## Concert jazz ce vendredi 10 juin à l'ex CCF de Lomé

L'auteur-compositeur-interprète Ribouem, accompagné de son quartet, le New Rib's Jazz Band, s'empareront de la grande scène du CCF pour un concert unique qui sera l'occasion pour le public de renouer avec un genre musical à l'origine de toute la musique moderne, le jazz.

Ribouem n'est pas inconnu des amateurs du genre : se produisant régulièrement au 54, il a déjà une longue carrière derrière lui, ponctuée de tournées en Grande-Bretagne et dans la sous-région. En 2000, il reçoit la consécration de meilleur arrangeur au Togo Music Awards. Sa discographie compte déjà trois albums, Afro Instrumental Bantou Dream, Fleurs du Togo et Bridge, et deux nouveaux albums

sont en préparation.

Un album hommage à Julie Akofa Akoussah, avec qui il avait eu l'occasion de travailler, qui sera composé de chansons restées inédites, des titres composés par Julie Akofa Akoussah et dont Ribouem a arrangé la musique, et qui seront interprétés par de jeunes chanteuses, espoirs et avenir de la chanson togolaise.

Le second album, plus personnel, toujours jazz, fera suite à l'album Bridge, et c'est à l'occasion de son lancement qu'il sera interprété en avant-première par Ribouem et son quartet, vendredi 10 juin, au Centre Culturel Français.

**Adhérent : 500 Fcfa / Non-adhérent : 1000 Fcfa**

## Vient de paraître

## «Le Togo de l'Union» par Koffi Souza

Chaque semaine, l'éditorial de Koffi Souza dans L'Union traque l'actualité togolaise et africaine. L'auteur vient de publier une rétrospective qui comporte les principaux textes publiés en 2009 et 2010. On y trouvera une chronique alerte et documentée d'une période décisive de l'histoire du Togo.

Le président Faure Gnassingbé a engagé un combat pour rénover le système politique, raffermir l'Etat de droit et décriper l'atmosphère politique. Une alliance imprévisible s'est nouée entre le chef de l'Etat et l'opposition et avec l'adversaire de toujours, Gilchrist Olympio.

Un Togo rassemblé, telle pourrait être la devise de l'histoire de cette

phase du pays que l'on retrouve à travers les éditoriaux de Koffi Souza.

Koffi Souza a déjà publié une précédente collection des éditoriaux dans l'Union, sous le titre de «Le Togo de l'Union», 2006-2008, chez le même éditeur.

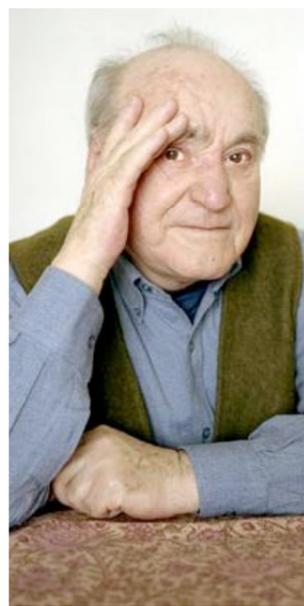
**Le Togo de l'Union, Editions L'Harmattan, juin 2011, 242 pages, 22,80 euros**

## Nécrologie

## Décès du poète Robert Marteau

Le 15 mai dernier décédait le poète et romancier Robert Marteau. Un flâneur accompli à la langue impeccable, lauréat du grand prix de poésie de l'Académie Française en 2005.

En décembre dernier, Robert Marteau recevait le prix Mallarmé pour son dernier recueil intitulé Le Temps ordinaire (éd. Champ Vallon, 2009), dans lequel il poursuivait son vaste "journal en sonnets", nourri de sa longue expérience de marcheur attentif. Un bel hommage pour ce poète injustement méconnu dont on vient d'apprendre le décès, survenu le 15 mai dernier à l'aube de ses 86 ans. Auteur d'une cinquantaine de recueils dont Royaumes (éd. Seuil, 1962), Travaux sur la terre (éd. Seuil, 1966), Sibylles (éd. Galanis,



Robert Marteau

1971) ou Fragments de la France (éd. Champ Vallon, 1990), cet amoureux de la nature avait également rédigé des chroniques taurines (Sur le sable et Entre sable et ciel - Toros, toreros, toreo, éd. Mémoire Vivante) et des romans, dont le dernier, Dans l'herbe, chroniquait le quotidien d'un village de son Poitou natal. Naturalisé canadien en 1976 par amour pour le Québec où il vécut douze années, il avait reçu en 2005 le grand prix de poésie de l'Académie Française pour l'ensemble de son œuvre.

## Repères

## Pour ces enfants pleins les marchés

Les commerçants et commerçantes du grand marché d'Adawlato ont été sensibilisés sur la scolarisation des enfants, la lutte contre le travail de ces derniers et la non-discrimination des victimes du VIH/SIDA, le samedi 28 mai à Lomé.

Initiée par l'Observatoire Syndical de Lutte contre le Travail des Enfants (OSLTE), cette sensibilisation s'inscrit dans la mise en œuvre du "Projet d'Action 09" du Bureau International du Travail (BIT) contre ce fléau, piloté au Togo par l'Intersyndicale des Travailleurs du Togo (ISTT). Elle a permis de conscientiser les femmes du grand marché sur leurs responsabilités envers les enfants qui leur sont souvent confiés pour les assister dans leur travail. Ce projet entend réinsérer dans la société trois cent enfants victimes de la traite et du VIH/SIDA. L'assistance a été instruite sur la Convention de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants, la loi N° 2005-009 du 03 août 2005 relative au travail et à la traite des enfants au Togo et l'arrêté No 1464 qui dresse la liste des travaux dangereux au Togo. Elle a en outre, été édifiée sur son rôle dans la lutte contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH. La chargée de la région Maritime à l'OSLTE, Djobo Bassiratu a déclaré que la non-scolarisation des enfants, surtout des jeunes filles peut favoriser la prolifération du VIH/SIDA. D'après elle, certains parents en raison de la pauvreté préfèrent envoyer leurs enfants mineurs travailler, les exposant ainsi aux viols souvent source de transmission des IST/VIH/SIDA. Elle a exhorté ses auditrices à scolariser les enfants qui leur sont confiés et à donner de l'affection aux victimes du VIH/SIDA et aux orphelins. **M.A./ATOP**



## DU NOUVEAU, ENCORE DU NOUVEAU !!!

**Plus d'autonomie** dans la gestion de votre consommation en énergie électrique !

La CEET vous propose de remplacer vos « compteurs additionnels » par **des sous-compteurs certifiés CEET**

**à des coûts réduits...**

A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011, abonnez-vous :

- Sous-compteur prépayé LAFIA = 30.000f CFA.
- Sous-compteur classique = 35.000f CFA.

Rendez-vous à votre agence CEET, tous les jours ouvrables.

La CEET, toujours plus d'énergie !



Pour un pays indexé de favoriser l'érosion côtière

## Finis l'exploitation du sable de mer à la carrière de la plage depuis ce 1<sup>er</sup> juin

\* Il faut 200 millions de francs Cfa pour acquérir les terrains de sable silteux de 200 hectares, entre Dalavé et Kpomé.

Sylvestre D.

D'une manière générale, l'ensemble du littoral togolais est soumis aux effets de l'érosion côtière, principalement du côté Est du Port autonome de Lomé (PAL). A la Conférence africaine sur la lutte contre l'érosion côtière les 18 et 19 mai 2009 à Dakar au Sénégal, le Togo a été indexé comme l'un des derniers pays côtiers favorisant l'érosion côtière par l'exploitation de sable marin. Et pendant que le Gouvernement s'y met en cherchant des financements un peu partout, les populations s'acharnent sur le sable de mer qu'elles commercialisent ou utilisent pour la construction. Cette pratique a fini par fragiliser les épis au niveau d'Aného, ainsi qu'à Ramatou Beach ou à Kpogan où le sable de mer s'en va. Le pouvoir a trouvé la solution : un arrêté interministériel interdit l'exploitation de sable de mer sur tout le littoral à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 « afin de rassurer nos partenaires ». La mobilisation de fonds extérieurs pour la réalisation des projets en dépend. Le Bénin en a fait de même depuis le 22 octobre 2008.

Il se dit que, au préalable, un travail a été fait pour inciter à explorer la voie de l'exploitation lacustre et lagunaire pour s'approvisionner en sable. Le ministère des Mines a élaboré et exécuté un vaste programme de recherches de nouveaux sites continentaux ayant abouti à l'identification d'environ 200 hectares de terrains de sable silteux extensible dans la préfecture de Zio, entre le canton de Dalavé et celui de Kpomé, à une trentaine de kilomètres de Lomé. Les réserves probables de ces sites sont estimées à près de 4.000.000 m<sup>3</sup>, pour une durée d'exploitation d'environ cinq ans, contre un volume de 720.000 m<sup>3</sup> par an actuellement prélevé à la carrière de la plage. Après les cinq ans, on réfléchira ce qu'il faut faire.

Pour l'heure, aux fins d'acquiescer ces sites à mettre à la disposition des exploitants de sable, il faudra pour l'Etat trouver et verser la bagatelle somme de 200 millions de francs Cfa, auxquels s'ajoutent les coûts de traçage des pistes d'accès à la carrière estimés entre 10 et 20 millions de francs Cfa. « Le déplacement sur les nouveaux sites n'aura qu'un léger impact sur le prix d'achat du sable d'autant plus que des exploitations de moindre envergure se font déjà dans la zone pour approvisionner la partie Nord de Lomé », avance l'Exécutif.

Le Togo enregistre un recul spectaculaire du trait de côte (10 mètres par an par endroit). La construction du PAL en 1967 a aggravé le processus de l'érosion et a conduit à l'interruption totale du transit littoral des sédiments d'Ouest en Est. Il se crée, de part et d'autre du Port, deux zones aux caractères morpho-dynamiques complètement opposés. La frange Ouest est



Kossivi Ayikoé, Ministre de l'Environnement

soumise à l'engraissement tandis que la frange Est est soumise à une violente érosion d'intensité variable selon les zones. L'engraissement sera à moyen et à long terme fragilisé par la construction d'ouvrages de protection à Kéta au Ghana. La carrière d'exploitation officielle de sable et de gravier à côté de la jetée principale du Port, dans la zone d'ensablement, et les carrières illégales, le long de la côte jusqu'à Aného, contribuent aussi à l'érosion côtière et rendent la côte

togolaise encore plus vulnérable. Les conséquences se font déjà sentir car la carrière, située à son début à proximité de la jetée, s'est déplacée actuellement derrière l'hôtel Sarakawa et au-delà, à cause de l'insuffisance de dépôts grossiers et du volume sans cesse croissant prélevé dans cette carrière chaque semaine et l'envahissement fréquent de la plage par la mer. Les dommages sont également lourds en perte de terre, d'aménagement d'espace et en infrastructure

routière. Exemple de la Nationale n°2, Lomé-Aného, qui est à son 3<sup>ème</sup> aménagement. Au niveau de Kpogan, la mer n'est plus qu'à quelques dizaines de mètres de la route.

Dans la construction, des études faites par des ingénieurs en génie civil et des architectes tendent à discréditer l'utilisation de sable de mer. Celui-ci n'est pas approprié pour la confection de mortiers ou bétons, en raison de sa salinité qui favorise la corrosion des armatures, si le sable n'est pas convenablement lavé. Ce qui affecte la durée de vie des bâtiments car la résistance du béton est réduite. L'exploitation du sable marin porte aussi atteinte aux sites écologiques et à l'habitat des animaux marins, notamment les lieux de ponte des tortues de mer. Sur le plan des infrastructures routières, le suintement de l'eau salée des camions de transport de sable de mer contribue à une dégradation rapide des routes. En tourisme, les nuisances dues aux bruits et aux émissions des gaz d'échappement incommodes les touristes logeant à l'hôtel Sarakawa du fait que la carrière s'est déplacée jusqu'à cet hôtel ; le directeur s'en est d'ailleurs souvent plaint.

Contre l'érosion côtière au Togo

## Un nouvel appui de l'Uemoa pour la construction de 5 épis

En marge de sa réunion extraordinaire au sommet, lundi à Lomé, l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a accordé le lendemain au Togo 2,14 milliards de francs Cfa destinés à la réalisation d'ouvrages de stabilisation du littoral entre Aného et Gounokopé. Le geste fait suite à une demande des autorités togolaises dont la majeure partie des 50 km de la façade maritime du pays est soumise à une forte érosion. Pour lutter contre l'érosion, il est prévu de construire 5 épis d'une longueur de 1550 mètres, précise le site officiel du gouvernement qui rapporte l'information. « Cette convention constitue un nouveau jalon de longue et riche coopération entre l'UEMOA et le Togo », a déclaré Soumaïla Cissé, le président sortant de la Commission. Selon le ministre de l'Environnement, Kossivi Ayikoé, la réalisation de ces ouvrages devrait protéger les populations côtières de la ville d'Aného menacée par la montée des eaux.

Le programme national de lutte contre l'érosion bénéficie depuis quelques années déjà du financement de l'Union pour rénover la berge du lac Togo à son embouchure, protéger les habitations et les infrastructures et réhabiliter la route. En février 2009, l'organisation communautaire avait financé la réfection et la stabilisation

de la berge ouest du Lac-Togo, au quartier dit Apounoukpa, pour un montant de 790 millions de francs. A l'appel d'offres, l'entreprise ENCOTRA a enlevé le marché et a entamé les travaux en début d'année. Ils devront être achevés dans un délai de 7 mois, par le pavage du sol sur une largeur de 10 mètres entre les habitations et les eaux et une longueur de 330 mètres linéaires. La rue pavée sera prolongée par une berge qui plonge dans l'eau. « A la fin du projet, des véhicules peuvent facilement se croiser, et même effectuer des manœuvres sur la nouvelle rue. Ce qui ne se faisait pas avant », expliquait un des responsables du projet. L'Agence d'exécution des travaux publics (AGETRUR-Togo) en assure la maîtrise d'ouvrage.

D'une manière générale, l'ensemble du littoral togolais est soumis aux effets de l'érosion côtière, principalement du côté Est du port autonome de Lomé. C'est aussi le cas des pays de la région ouest africaine depuis la Mauritanie. Dans l'attente d'un plan global de lutte contre ce fléau naturel, « chacun essaie des aménagements pour protéger ses côtes », affirme-t-on au ministère de l'Environnement. Plusieurs épis et des brise-ramas ont été réalisés depuis Aného jusqu'à Kpémé afin de stopper l'avancée de la mer sur le territoire. Ils ont fait leurs effets, notamment à

Kpémé où la mer a reculé par endroits sur près de 50 mètres, affirment les riverains.

Le coût élevé de ces réalisations amène le Togo à négocier avec des bailleurs de fonds, notamment l'Uemoa. Outre la berge de l'embouchure du lac, de nouveaux épis sont prévus à Aného, Porto Seguro, Tropicana, à Agbavi... « Nous avons déposé des dossiers au Fonds japonais et au Fonds allemand pour réaliser entre 15 et 30 épis. Si cela est fait, on aura sauvé provisoirement les côtes togolaises », rassure la même source. Pour ce nouveau financement de l'Uemoa, les travaux de construction ont été confiés à l'AGETRUR-Togo pour procéder très prochainement au lancement de l'appel d'offres.

Pendant que le gouvernement s'y met, les populations s'acharnent sur le sable de mer qu'elles commercialisent ou utilisent à des fins de construction, regrette-t-on au ministère de l'Environnement. Cette pratique a fini par fragiliser les épis au niveau d'Aného., ainsi qu'à Ramatou Beach, ou à Kpogan où le sable de mer s'en va. La réflexion a été ainsi menée au sein de l'Exécutif, ce qui a abouti il y a quelques jours à l'interdiction formelle de l'exploitation et de la commercialisation du sable marin.

VERBATIM Par Eric J.

## De l'animosité à l'opposition

Le soir du mardi 31 mai, parents et amis ont rendu un hommage mérité au « combattant » Bob Emmanuel Akitani au cours d'une veillée funèbre devant son domicile sis au quartier Wuiti, à Lomé. C'était un moment de grande émotion à cause de la personnalité de l'illustre disparu ayant rendu l'âme le 16 mai 2010 à la clinique Barruet, des suites d'une maladie. Plusieurs personnages de tous horizons avaient assisté à la cérémonie annonçant l'enterrement le lendemain. Dans cette ambiance de profond recueillement, certains individus ont failli créer un désordre abominable.

Tout allait mieux, lorsque soudain certains militants de l'Alliance nationale pour le changement (Anc) firent leur apparition sur les lieux. Du coup, il eut des bourdonnements derrière les sièges pendant quelques secondes et ensuite des cris. Certains adultes se sont approchés des jeunes excités pour obtenir du silence. Dans la foulée, on entend : « qu'est-ce qu'ils viennent chercher ici ? Il n'ont qu'à aller à Attikpodji ! » Surpris, un homme d'un âge moyen, répond : « Que voulez-vous dire ? Pensez-vous que nous sommes là pour un meeting politique ? » Et une dame de renchérir : « C'est l'Ufc qui est en deuil, il faut accepter la présence de tout le monde pour le repos de l'âme de notre père. » Malgré ces interventions, les jeunes de l'Ufc -ils étaient en tee-shirt jaune avec la photo de Bob Akitani- n'ont pas voulu tempérer jusqu'à ce qu'intervienne un des leurs.

Le lendemain, après la messe d'enterrement à l'église Sainte Rita de Wuiti, le cortège s'est ébranlé pour l'enterrement à Aného. Au cours du trajet, des jeunes, visiblement proches de l'Anc, atterrés sur le Boulevard Jean-Paul II en face de la station d'essence Shell Nukafu, ont commencé par huer les véhicules dans lesquelles se trouvaient des partisans de l'Ufc. C'était honteux d'assister à cette scène qui date d'une autre époque. Comment interpréter ces actes des partisans des deux partis ?

Pour certains qui étaient présents à la veillée funèbre, il s'agit d'un manquement grave qui démontre à suffisance le déchirement entre les deux partis. Pour d'autres, les partis politiques ont manqué à leur devoir d'éducation des militants. En ce sens que les discours prononcés aux partisans sont de nature à faire croire que les adversaires politiques sont des ennemis qui ne doivent en aucun moment se retrouver pour partager des joies et des peines. Ce sont là quelques effets collatéraux du radicalisme politique.

Huer ce cortège signifie qu'on n'a pas respecté la mémoire de M. Bob Akitani, un cadre important de la République, l'un des pionniers de l'Union des forces de changement (Ufc) et de surcroît candidat à un scrutin présidentiel.

Ces comportements frisent, s'il faut être sincère, de l'animosité.

Après l'étude au fond de la commission des lois mercredi

## Cinq articles de la Constitution togolaise retouchés le 10 juin prochain

Nous annonçons en début d'année que l'Exécutif togolais devra bientôt solliciter une révision de la loi fondamentale en exécution du sous-programme relatif à la « Modernisation de la Législation » en vue de la réforme et de la modernisation de la justice. C'est désormais officiel avec l'avis favorable, mercredi dernier, de la commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale pendant que la commission des lois étudiait au fond et adoptait la modification des articles 13, 21, 116, 117 et 125. La plénière, elle, est annoncée pour le 10 juin prochain pour le vote définitif. Le toilettage vise donc à faciliter l'intégration des textes réécrits dans l'ordonnement juridique national : organisation judiciaire du Togo, statut des magistrats, Conseil supérieur de la magistrature, statuts et règles professionnels des professions de justice (greffiers, huissiers, notaires, avocats, commissaires priseurs), etc.

A s'en tenir à l'idée de l'Exécutif, l'éclatement de l'ancienne formule en deux phrases distinctes dans les articles 13 et 21 répond à la nécessité de maintenir la privation légale de liberté alors que la privation de la vie, même légale, est désormais interdite. Il s'agit aussi d'une formalisation juridique

du moratoire de fait que le Togo s'est imposé depuis 1978, date de la dernière exécution d'un condamné à mort. L'abolition de la peine de mort sera constitutionnalisées. Ainsi l'alinéa 2 de l'article 13 disposera juste que « nul ne peut être arbitrairement privé de sa liberté », pour une cohérence avec la loi portant abolition de la peine de mort intégrée à l'avant-projet de Code pénal et de procédure pénale. Du coup, un nouvel alinéa 2 de l'article 21 prévoira que « nul ne peut être privé de sa vie. La peine de mort est abolie ».

Avec la recomposition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), on ne devra plus avoir 9 membres. L'article 116 va créer 3 membres de droit (le président de la République, le ministre de la Justice et le président de la Cour suprême) et 8 membres élus (2 magistrats de la Cour suprême, 2 magistrats des Cours d'appel et 2 magistrats des Tribunaux, tous élus par leurs pairs, 1 député élu par l'Assemblée et 1 personnalité choisie par le chef de l'Etat en raison de sa compétence). Le CSM sera dorénavant présidé par le président de la République en lieu et place du président de la

(suite à la page 4)

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

## Des prêts togolais de 18,5 milliards Cfa en une semaine

Jean Afolabi

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 11 au 17 mai 2011, ont atteint un total important de 124 milliards de francs Cfa, équitablement repartis entre les prêts et les emprunts entre institutions bancaires et établissements de crédit. Ils étaient assortis d'un taux moyen pondéré de 3,97% et d'un taux minimum de 3,00%. Le taux maximum était fixé à 6,50%.

Les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré les plus grosses opérations, avec 18,5

milliards de francs de prêts, sans aucun emprunt. Pour les opérations à une semaine, ils ont également enregistré jusqu'à 13,5 milliards de francs, selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), devançant de loin le Bénin avec 8 milliards de francs Cfa. Avec un taux moyen pondéré de 3,38%, un taux minimum de 3,00% et un taux maximum fixé à 6,00%. Quant aux opérations à un mois, le Togo a enregistré, encore de loin, 5 milliards de francs de prêts, assortis respectivement de 3,26%, 3,00% et 4,50% pour les taux.

La Côte d'Ivoire, dont l'activité bancaire reprend progressivement

vie, a enregistré, au cours de la période du 11 au 17 mai, 18 milliards de francs de prêts, juste derrière le Togo, et 10 milliards de francs d'emprunts. Elle est suivie par le Bénin avec 9 milliards de francs de prêts contre 21,5 milliards de francs d'emprunts, le Sénégal avec 7,5 milliards de francs de prêts et 4,5 milliards de francs d'emprunts, le Burkina Faso (6 milliards et 18,5 milliards de francs) et le Mali (3 milliards et 1 milliard de francs). Les banques bissau-guinéennes n'ont pas enregistré d'opérations, pendant que le Niger n'a enregistré que d'emprunts (6,5 milliards de francs).

Gouvernorat de la Bceao

## Koné Tiémoko Meyliet, un habitué de la maison

La Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, tenue lundi 30 mai 2011 à Lomé (Togo), a décidé de la nomination de Koné Tiémoko Meyliet, en tant que nouveau Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Philippe-Henri Dacoury-Tabley. Poussé à la démission en décembre pour non application des décisions de l'Union, le gouverneur sortant venait tout juste de boucler la moitié des 6 ans de son mandat. A charge pour Meyliet Koné de l'achever, avant toute éventuelle reconduction.

Economiste de son état, Tiémoko Meyliet Koné a été proposé à ce poste, aux chefs d'Etat et de gouvernement, par le président ivoirien Alassane Ouattara. Marié et père de cinq enfants, recruté sur concours à la BCEAO après ses études supérieures, pour une formation de 18 mois au Centre d'Application Technique et Professionnel de la BCEAO, M. Koné a accompli la plus grande partie de sa carrière à la BCEAO. Il a successivement occupé les fonctions



Koné Tiémoko Meyliet, Gouverneur de la BCEAO

d'adjoint au Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire, de directeur Central de l'émission et des opérations financières au siège de la BCEAO à Dakar, et à ce titre, il était également membre du Comité d'Analyse de la conjoncture interne et internationale.

Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire et gouverneur suppléant au Fonds Monétaire International de 1991 à 1998, conseiller du gouverneur de la

BCEAO et directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation, Meyliet Koné a été également contrôleur général, chargé de la supervision des directions opérationnelles de l'inspection, de l'audit interne, du contrôle de gestion et de la prévention des risques. Conseiller spécial et membre de gouvernement de la Banque, Tiémoko Koné a participé à ce titre à toutes les décisions prises pour la gestion de la Banque Centrale, la conception et la mise en oeuvre de la politique monétaire des Etats membres jusqu'en décembre 2006. M. Koné a par la suite intégré, en 2007, l'Administration publique ivoirienne au sein de laquelle il a occupé successivement les fonctions de Directeur de Cabinet du Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, avec rang de Ministre (2007 à 2010), de Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat puis enfin, depuis décembre 2010, celle de Conseiller Spécial du Président de la République, Chargé des Affaires Economiques et Monétaires.

## SANTÉ Par Maurille Aféri

### Le Rhume

#### Mesures d'hygiène

Se laver régulièrement les mains et apprendre aux enfants à en faire autant. Il s'agit du principal moyen de prévenir le rhume.

Ne pas partager les objets personnels (verre, vaisselle, gant de toilette, etc.) d'une personne enrhumée et éviter de se trouver trop proche d'elle.

Ne pas porter ses mains au visage.

Se couvrir la bouche et le nez d'un mouchoir lorsqu'on tousse ou éternue, ou tousser dans le creux de son coude.

Si possible, rester à la maison lorsqu'on est malade pour ne pas

contaminer les autres.

#### Habitudes de vie

Pour avoir une bonne résistance aux infections :

- faire de l'exercice et avoir une bonne alimentation sont des facteurs primordiaux.

- dormir suffisamment;

- ne pas fumer. Le tabac irrite les voies respiratoires et augmente le risque d'infection et de complications liées au rhume;

- contrôler le stress. En période de stress, être attentif et prendre diverses mesures pour se détendre (moments de relaxation, repos, diminution des activités en

cas de surmenage, sports, etc.).

#### Et pour éviter les complications

- Porter une attention particulière à la prévention du rhume, en étant très vigilant sur les mesures de base décrites ci-dessus

- se moucher régulièrement, toujours une narine après l'autre, avec des mouchoirs jetables pour évacuer les sécrétions

- se laver les fosses nasales avec une solution saline introduite dans les narines.

(à suivre)

Après l'étude au fond de la commission des lois mercredi

## Cinq articles de la Constitution togolaise retouchés le 10 juin prochain

(suite de la page 3)

Cour suprême. Actuellement, l'article 116 fait naître des difficultés au moment du renouvellement des magistrats des cours d'appel et tribunaux : on se déchire entre faire un collège électoral pour les cours d'appel, faire un autre pour les tribunaux ou garder un seul collège devant élire les quatre magistrats. Pour simplifier, il faut donc distinguer. Les magistrats eux-mêmes estiment que, dans la pratique, la présidence du CSM par le président de la Cour suprême a montré ses limites. L'indépendance des magistrats est influencée par la tendance à faire allégeance au président de la Cour suprême qui peut également présider la chambre administrative devant laquelle, constitutionnellement, des recours contre les décisions des organismes statuant en matière disciplinaire sont déposés. De plus, il s'agit de préserver l'impartialité du président de la Cour suprême et des

présidents de chambres dans les affaires disciplinaires.

La retouche de l'article 125 fera connaître à la chambre administrative de la Cour suprême des pourvois contre les décisions rendues en dernier ressort en matière de contentieux administratif et fiscal par les chambres administratives des tribunaux et des cours d'appel, des pourvois formés contre les jugements des chambres administratives des tribunaux en matière d'élections municipales et préfectorales, des pourvois contre les arrêts des chambres administratives des cours d'appel rendus en appréciation de légalité, des recours pour excès de pouvoir formés notamment contre les décrets et actes administratifs du président de la République, les décrets et actes administratifs unilatéraux du Premier ministre, les actes administratifs unilatéraux des membres du gouvernement, des chefs des institutions prévues par la Constitution, les décisions prises

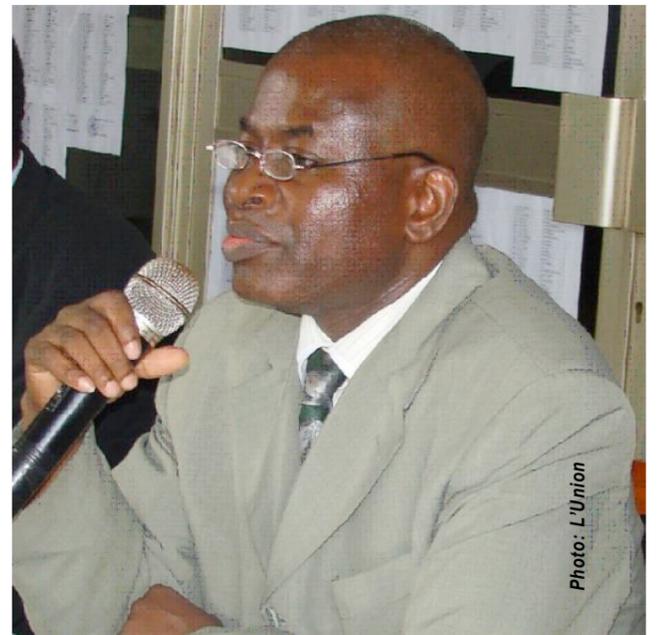
par des organismes collégiaux à compétence nationale, ainsi que les actes administratifs dont le champ d'application excède le ressort d'une seule cour d'appel. En plus du contentieux des élections régionales, du contentieux relatif à la carrière des fonctionnaires nommés par décret du président de la République ou du Premier ministre et des pourvois contre les décisions des organismes nationaux statuant en matière disciplinaire. C'est le décongestionnement de la chambre administrative du fait de l'abondance du contentieux prévisible dans une décentralisation (contrôle juridictionnel des actes des préfets et gouverneurs au nom des collectivités). L'éloignement de la Cour suprême (située à Lomé) des collectivités locales, et donc des justiciables, décourage ce type de contentieux et rend le contentieux administratif inconnu du public.

Par la transformation du projet de loi en une loi

## L'appareil statistique national devra désormais mieux se réorganiser

Le domaine national de la statistique éprouve des dysfonctionnements. Il arrive que les données statistiques officielles d'un département sectoriel (éducation, accès à l'eau potable et à l'électricité, etc.) diffèrent de celles de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN). Car la méthode utilisée ne répond pas aux critères sous-régionaux employés par la DGSCN. Il faut du coup aller à l'harmonisation. « L'adoption de la loi statistique et la création de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) permettra de combler le vide juridique et institutionnel afin d'améliorer la coordination statistique au Togo », lançait à juste titre Kokou Yao N'Guissan, en juillet 2010, dans un atelier sur le système d'information statistique togolais. Le Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) doit avoir le sourire avec le OK donné par le Parlement au projet de loi le 31 mai 2011. La loi se veut donc le nouveau point de départ pour réorganiser l'appareil statistique et lui permettre de remplir sa mission et d'atteindre les objectifs fixés.

Il faudra maintenant avancer en mettant en place le Conseil National de la Statistique (CNS) pour la coordination des activités, en formalisant le dialogue utilisateur/producteur, en créant l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et



Kokou Yao N'Guissan, Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

Démographiques (INSEED), etc. Plus est, l'effectivité de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) devra être pleine, pour avoir prévu des réformes institutionnelles et organisationnelles importantes en vue d'arrimer le Togo aux autres pays de l'UEMOA, statistiquement parlant.

En attendant, l'état décentralisé mais non intégré du système statistique national est caractérisé, dans son organisation institutionnelle, par une désarticulation et une faiblesse des liens organiques, une coordination inefficace et une inexistence de

textes légaux. Beaucoup de textes sectoriels sans interaction entre les structures productrices et utilisatrices des informations statistiques. Au plan de la production statistique, une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des moyens pour la collecte des données, d'où une variété assez grande de production sans véritable contrôle de norme de qualité. Et, dans la valorisation de l'information statistique, une diffusion insuffisante des données disponibles et une faiblesse d'analyse des données. Vivement que ça change vite...pour bien faire, comme les autres !

FOOTBALL / FIFA

## Sepp Blatter en reprend pour quatre ans

Le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter, a été réélu pour un quatrième mandat, jusqu'en 2015, lors du 61<sup>e</sup> Congrès de la FIFA, tenu mercredi à Zurich. Une nette majorité de 186 associations membres ont voté en faveur du Président en exercice, qui restera ainsi à la tête de l'instance dirigeante du football mondial pour les quatre prochaines années. Le nombre total de votes - à bulletins secrets - s'est élevé à 203.

GV/Fifa.com

Le Président Blatter a remercié les délégués de lui accorder leur confiance. "Je suis très honoré d'accepter le mandat de Président qui m'est confié par le 61<sup>e</sup> Congrès de la FIFA pour la période 2011-2015. Ensemble, nous pouvons faire face aux problèmes auxquels le football est confronté aujourd'hui et montrer que notre sport reste très solide et fort", a-t-il déclaré.

Le Président de la FIFA a parlé du besoin de transparence et de "tolérance zéro" dans la lutte contre les dangers qui menacent le football. Les associations membres ont approuvé sa proposition selon laquelle le Congrès pourra à l'avenir voter pour choisir l'hôte de la Coupe du Monde de la FIFA™ et sera habilité à élire les membres de la Commission d'Éthique de la FIFA.

Le Congrès a également approuvé une autre proposition faite par le Président Blatter : la création d'une commission de gouvernance et de conformité composée de personnalités respectées de la famille du football ou issues d'autres domaines, laquelle aura pour mission d'examiner les problèmes qu'elle identifiera et de suggérer des solutions.

Le Président de la FIFA a conclu que, si cela s'avérait nécessaire, un congrès extraordinaire serait convo-



qué pour évaluer les conclusions de cette commission et restaurer la crédibilité de la FIFA.

Les 208 associations membres de la FIFA étaient toutes présentes au début du Congrès, et seules les fédérations de Brunei et de São-Tomé-et-Principe n'avaient pas le droit de vote, celles-ci n'ayant pas rempli les exigences statutaires minimales de participation aux compétitions de la FIFA.

Un total de 206 associations disposaient donc du droit de vote et le Congrès a approuvé la décision prise deux jours plus tôt par le Comité Exécutif de la FIFA de lever les suspensions des Fédérations de Football de Bosnie-Herzégovine et de Brunei.

Au début des procédures, le Congrès de la FIFA a approuvé l'ordre du jour du Congrès 2011, le pro-

cès-verbal du Congrès 2010 tenu à Johannesburg, le Rapport d'activité de la FIFA 2010 et les états financiers de la FIFA pour 2010 et la période 2007-2010 ainsi que le budget détaillé pour 2012.

Le Congrès a par ailleurs ratifié plusieurs amendements aux Statuts de la FIFA. Les articles 73, 78, 79 et 80 ont été amendés pour que des dispositions plus claires soient en place en matière d'autorisation de matches internationaux afin de protéger l'intégrité du football.

Un amendement de l'article 5 a également été approuvé afin de donner une base statutaire au projet de "premier enregistrement" proposé par la FIFA en étroite collaboration avec l'UEFA, avec pour objectif de protéger les clubs formateurs et les jeunes joueurs, et de préserver le panel de joueurs disponibles pour

les équipes représentatives ainsi que d'encourager la compétitivité des compétitions et favoriser l'incertitude de leurs résultats.

De plus, l'article 14 a été modifié afin de permettre la suspension de toute association membre qui commette une seule violation - mais très grave - de ses obligations de membre. Par ailleurs, les articles 34 et 36 ont été amendés pour modifier le nom de la Commission d'Audit Interne qui sera désormais dénommée Commission d'Audit, et ce afin de mieux refléter le rôle de cette commission en tant qu'organe de rapport auprès du Congrès.

Enfin, le vice-président sortant de la FIFA Dr Chung Mong-Joon a été nommé par le Congrès vice-président d'honneur de la FIFA, et les membres sortants du Comité Exécutif Junji Ogura, Franz Beckenbauer et Geoff Thompson se sont vu remettre une distinction. En outre, SAR le Prince Ali Bin Al Hussein, David Chung et Jim Boyce ont été accueillis comme nouveaux vice-présidents de la FIFA, et Manil Fernando, Mohamed Raouraoua et Theo Zwanziger comme nouveaux membres du Comité Exécutif, en vertu des élections survenues dans les diverses confédérations cette année.

L'année prochaine, le Congrès de la FIFA se tiendra à Budapest, en Hongrie, les 24 et 25 mai.

LIGUE 1 / BREST

## Ayité: «Je n'ai pas tout montré»

Recruté par Brest au mercato hivernal pour renforcer sa ligne offensive, Jonathan Ayité fait le point sur sa saison. Pour sa première en Ligue 1, l'attaquant togolais ne retient que les bonnes impressions.



Jonathan Ayité

**Comment vivez-vous votre rôle de joker ?**

Ce n'est pas toujours simple. Il faut que je sois bien dans ma tête. Quand on fait appel à moi j'essaie de montrer ce que je sais faire, j'essaie d'apporter un plus offensif. Mais ce n'est pas évident car je ne suis pas habitué à être sur le banc. J'apprends et je travaille à l'entraînement.

**On vous imagine plutôt adepte du 4-4-2 ?**

Oui, je suis un partisan du 4-4-2. J'aime jouer avec un autre attaquant, en l'occurrence Nolan.

C'est le coach qui choisit quand il met en place ce système. Mais j'espère qu'il l'essayera régulièrement dans le futur.

**Cette première demi-saison en Ligue 1 s'est plutôt bien passée pour vous...**

Oui, j'en suis plutôt satisfait. Corentin (Martins) savait que je pourrais m'adapter rapidement. Et moi aussi. Je suis quelqu'un qui ne doute pas. J'étais sûr de moi, je savais que je pouvais m'imposer à ce niveau. Et j'ai encore beaucoup de progrès à faire. Je n'ai pas tout montré.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS

N° 448 / MTP/MUH/MATDCL/SP-PRPF

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 10 Mai 2011

LETTRE CIRCULAIRE

à

Messieurs les Préfets  
Messieurs les Maires  
Honorables Chefs Traditionnels

**Objet:** Interdiction des travaux aux abords des routes, des pistes et des ponts

Il nous a été donné de constater que la population exécute des travaux agricoles le long des routes, des pistes et des ponts entraînant d'une part le blocage de l'écoulement normal des eaux et l'encombrement des ponts et d'autres part la dégradation de la fondation de ces différents ouvrages.

Par conséquent, il est formellement interdit de cultiver ou d'effectuer des travaux, de quelque nature que ce soit, dans la limite des 30 mètres de part et d'autre des abords des routes nationales et des ponts et de 10 mètres pour les pistes.

Pour ce faire, il est demandé aux Préfets, aux Maires, aux Chefs Cantons, aux Chefs de villages et de quartiers de veiller, chacun en ce qui le concerne,

au strict respect de cette disposition. Des contrôles seront effectués dans chaque localité afin de s'assurer du respect de cette disposition. Il en va pour le bien et le développement de notre pays.

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales  
Pascale Akoussouléou KODJONA

Le Ministre des Travaux Publics  
Yamadé ANDJO

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat  
Koulan Clément NUNYABU

Réfugiées à Lomé

## Les ivoiriennes tiennent le coup

Depuis le déclenchement de la guerre contre le régime Gbagbo en mars, de nombreuses Ivoiriennes ont trouvé refuge à Lomé. Pour gagner leur vie, certaines s'adonnent au métier de serveuses de bars. Souvent qualifiées de « prostituées » ou de « voleuses de clients », elles ont mauvaise réputation auprès des travailleuses de sexe d'origine togolaise.

**Etonam Sossou**

Le travail, même s'il n'arrive pas à sortir l'homme de la misère, lui garantit sa dignité », disait l'homme de lettres ivoirien Amadou Koné. Cependant on reste sceptique sur cette réflexion, au regard du peu de considération que l'opinion publique porte à certains métiers. C'est précisément le cas de celui de serveuse de bars. Exercer ce métier amène certaines filles à être traitées de tous les noms : « prostituées », « voleuses de maris », entre autres.

Odile A, serveuse dans une pizzeria, confie qu'elle y travaille depuis trois mois. Arrivée de Côte d'Ivoire, précisément de la zone d'Abidjan, en décembre 2010, elle dit s'être retrouvée au Togo grâce à des amies. Idem pour sa compatriote Filie, qui travaille dans la même boîte depuis cinq semaines. Elle dit être venue de Man (Ouest de la Côte d'Ivoire). « Des amies ayant déjà fait un tour au Togo m'ont persuadé que je pourrais m'y débrouiller et je les ai suivies », a-t-elle expliqué. Contrairement aux deux premières, Tracy qui travaille dans

un hôtel de la place, confie qu'un de ses amis togolais, est venu la voir à Bouaké en janvier, en lui disant qu'elle pourrait travailler au Togo en attendant que son employeur, un français ne revienne en Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'elle s'est retrouvée à Lomé. Marina, une autre serveuse dans un restaurant burkinabè, a quant à elle, foulé le sol togolais grâce à un burkinabè qui travaille à la société « Fivial ».

En effet, le petit frère de ce dernier possède un restaurant sur le boulevard du Mono où il a conduit la jeune fille depuis Abidjan, pour qu'elle y travaille comme serveuse.

Pour subvenir à leurs besoins, ces serveuses ivoiriennes font face à de nombreuses difficultés. D'abord, le travail se fait de nuit et elles courent le risque de se faire agresser par des délinquants à la descente aux environs de 2 heures du matin, le lieu de travail étant souvent éloigné du domicile. Filie rémunérée à 15.000 FCFA par mois, n'arrive pas à joindre les deux bouts, si bien que son loyer est payé par sa sœur, secrétaire à Ouagadougou. Mère d'un enfant

de dix-huit mois, elle explique que le père de celui-ci en Côte d'Ivoire n'a pas reconnu la grossesse. « Quand je viens au travail, je confie mon enfant à ma petite sœur. Quand il est malade, j'achète les médicaments et elle s'occupe de lui », ajoute-t-elle. Odile A. habite une maison avec cinq autres compatriotes. Avec 20 000 FCFA par mois, elle aussi trouve son salaire insuffisant pour couvrir ses besoins. Cependant, avec les pourboires de certains clients, elle arrive à s'en sortir. Mieux, quand ses économies le lui permettent, elle envoie parfois entre 20 000 et 30000 FCFA à ses parents restés au pays.

« Depuis que je suis au Togo, ma santé est fragile à cause du climat. Tantôt c'est le paludisme, tantôt ce sont des maux de ventre. Souvent, je demande à rentrer avant la fermeture, à cause de ma santé », affirme Tati. Selon elle, son salaire de 20 000 FCFA par mois est insuffisant. Elle habite avec d'autres filles aux frais du patron qui a également pris en charge l'eau, l'électricité et la nourriture. Au début, Nina dit n'avoir pas eu la totalité du salaire, parce que n'ayant



pas travaillé tout le mois. Maintenant, la donne a changé : elle est payée chaque deux semaines à 10 000 F CFA.

« **Prostituées** » ou « **voleuses de clients** »

Pour Tati, dans un débit de boisson, beaucoup d'hommes font des « avances » aux serveuses. Elle affirme que cela est dû à l'état d'ivresse. « Ils viennent et te proposent de l'argent afin de coucher avec toi. C'est à la serveuse de faire comprendre à ces genres de clients que le

maquis n'est pas un lieu de prostitution », révèle-t-elle. Nina dit ne pas accepter tout le monde car elle a déjà choisi celui qui subvient à ses besoins. Par ailleurs, elle donne raison à ceux qui les qualifient de prostituées parce que « quand tu travailles dans un débit de boisson, ton nom est déjà sale ».

« Quant aux prostituées togolaises qui nous traitent de voleuses de clients, les ivoiriennes n'ont jamais détourné ces derniers. Ce sont eux qui viennent

nous rejoindre sur notre lieu de travail. Parce qu'ils nous trouvent belles et coquettes. Nous sommes des réfugiées et nous avons besoin des gens qui puissent nous soutenir financièrement de temps en temps », déclare-t-elle. Marina, également, pense que certains clients viennent au restaurant à la recherche de « fille de joie ». « Quand ils m'approchent, je leur dis d'aller voir ailleurs », martèle-t-elle. « Même si tu ne travailles pas dans un bar, tu peux être une prostituée ou sortir avec un homme déjà marié », souligne-t-elle. A entendre Patricia, une collègue de Tati, travailler dans un maquis donne droit aux gens de te traiter de prostituée. Elle ajoute : « Si tu veux te vendre, tu vas le faire, si telle est ta vocation. Mais si les togolais eux-mêmes choisissent de faire la compagnie des ivoiriennes, où est le problème ? Nous allons bientôt débarrasser le plancher parce que ces togolais sont mauvais payeurs. Une nuit pour 5.000fcfa c'est la misère ».

Pour réduire la pauvreté

## Le Togo veut passer par les énergies

Plus de 70% la population togolaise vit en milieu rural, et seulement 4% de cette population a accès aux services énergétiques modernes. Faute d'options financièrement abordables, les populations rurales ont recours à la bioénergie traditionnelle (comme le bois de chauffe) pour la préparation des repas et le chauffage. Une telle dépendance à l'égard de la bioénergie traditionnelle peut poser d'énormes problèmes économiques et sociaux, mais aussi pour l'environnement et la santé. Dans ses efforts pour améliorer la bioénergie traditionnelle et accélérer le passage à des formes d'énergie plus viables, le Togo a validé le 31 mai dernier, à Amy's Hôtel un rapport de l'étude sur le développement des bioénergies.

Si le Togo s'engage dans la production de Bioénergie, elle pourrait réduire sa dépendance pétrolière, réduire la pauvreté en favorisant l'accès à l'énergie dans les zones rurales, accroître la production agricole locale, l'accès des agriculteurs à des marchés et à des revenus supplémentaires et la créer des emplois. « Nous voulons passer par la valorisation de nos ressources pour réduire la dépendance du Togo face au pétrole par exemple » a expliqué M. Affo, coordinateur du projet.

D'après le système d'information énergétique du Togo (SIE-Togo), près de 76% de la consommation énergétique du Togo provient de la biomasse, mais malheureusement les techniques de transformations de cette biomasse en énergie sont inefficaces. Toutefois, la production des bioénergies ne peut pas se faire



Noupkouo Dammipi, Ministre des Mines et de l'Energie

à l'échelle requise pour contribuer significativement à l'approvisionnement énergétique du Togo sans impact sur l'écosystème, l'agriculture et l'économie. Les participants à l'atelier de validation

du rapport avaient entre autres tâches, l'amendement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire ainsi que l'évaluation des recommandations pour la promotion des bioénergies au Togo.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
**Hugue Eric JOHNSON**

Directeur de la Rédaction  
**Jean AFOLABI**

Rédaction  
**Sylvestre DJOKEH**  
**Hervé AGBODAN**  
**Maurille AFERI**  
**Pater LATE**  
**Kossiwa TCHAMDJA**  
**Koffi SOUZA**  
**Alan LAWSON**  
**Abel DJOBO**  
**Tony FEDA**

Service photographie  
**Roland OGOUNDE**

Dessin-Caricature  
**LAWSON Laté**

Graphisme  
**BOGLAG.**

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1062 DE LOTO BENZ DU 25 MAI 2011

Nous sommes le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011 et le tirage de Loto Benz de ce jour, porte le N°1063.

La chance a souri à plusieurs parieurs de la LONATO lors du tirage de la semaine dernière! En effet, dans plusieurs villes de l'intérieur du pays et à Lomé une grande quantité de gros lots ont été gagnés lors du tirage N°1062.

A KARA,, le point de vente 7304 a enregistré deux lots de 500.000 FCFA.

KPALIME a fait le plein de gros lots avec six lots de 500.000F CFA recensés sur les points vente 4009, 4013, 4043, 4047 et 4064.

A LOME également, une pluie de gros lots a émaillé le tirage de mercredi dernier.

En effet, nous avons enregistré, un maxi gros lot de 7.500.000F CFA gagné sur le point de vente 3406, un maxi gros lot de 5.000.000F CFA remporté sur le point de vente 7082, trois lots de 750.000 F CFA recensés respectivement auprès des opérateurs 6503, 7024 et 7125, un lot de 625.000F CFA gagné sur le point de vente 5029 et deux lots de 500.000F CFA enregistré auprès des opérateurs 3424 et 3335.

Avec 200F, achetez votre ticket à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:

-500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente

-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !**

**BONNE CHANCE A TOUS !!!**

**LOTO BENZ**

Résultats du tirage N°1063 de LOTO BENZ du mercredi 1<sup>er</sup> Juin 2011

Numéro de base

05

63

41

43

50

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE AUPRES DU PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA  
PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE TOGOLAIS  
Travail-Liberté-Patrie

**Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan Lagos**

**Recrutement d'un Chargé de la Passation de Marchés (CPM)**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE LA PASSATION DE MARCHES (CPM)**

Dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan Lagos (PFCTCAL), la République togolaise a obtenu un don de Trente trois millions (33,000,000) de dollars auprès de l'Association internationale de développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « **Chargé de la Passation de Marchés** ».

Sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet, le Chargé de la Passation de Marchés (CPM) est chargé des tâches suivantes, de façon non exhaustive :

- préparer et tenir à jour les plans de passation des marchés des projets ;
- préparer et finaliser les dossiers d'appel d'offres et de demandes de propositions, en collaboration avec les Directions techniques concernées ;
- veiller à ce que ces dossiers reçoivent l'approbation des structures nationales de passation de marchés, de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds le cas échéant, dans le respect des dispositions des accords de crédits ;
- assister le Coordonnateur pour le respect de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés des projets ;
- assister les équipes de mise en œuvre des projets dans les travaux de préparation des missions de supervision, de revue a posteriori des marchés par la Banque mondiale ou d'audits indépendants par des consultants de la Banque mondiale ;
- assurer le renforcement des capacités de l'équipe du projet en notions fondamentales de la passation des marchés, ainsi que des autres bénéficiaires impliqués dans les projets ;
- assurer la mise en place et la mise à jour d'un système d'archivage incluant toutes les pièces nécessaires à la revue a posteriori des auditeurs et des missions de supervision des projets.

Les qualifications minimales requises sont les suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en Ingénierie, Administration publique, Droit commercial, Gestion ou autre diplôme équivalent (minimum BAC+4, équivalent d'une maîtrise-Master) ;
- Avoir une connaissance des techniques de passation des marchés en général et des règles de procédures de passation des marchés.
- Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins, dont deux (2) ans au moins dans le domaine de la passation des marchés. L'occupation d'un poste en qualité de spécialiste ou d'assistant en passation de marchés sur un projet ou un programme constituera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance du code Togolais des marchés publics ;
- Avoir une bonne connaissance du français, de bonnes aptitudes de communication et de rédaction de rapports
- Une bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, E-mail et autres outils de

communication) ;

- Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et dans un environnement sous pression ;
- Disposer d'une bonne intégrité professionnelle.

A capacités équivalentes, le(a) candidat(e) retenu(e) sera préférentiellement de nationalité togolaise ou issu(e) de la sous-région.

La durée du contrat est de un (1) an renouvelable, avec une période d'essai de six (6) mois. Le consultant travaillera à temps plein. En cas de performance satisfaisante du CPM, le contrat pourra être reconduit pour une durée déterminée dans le cadre du projet financé qui pourrait avoir une durée d'exécution d'au moins 5 ans.

Le Ministère Auprès du Président de la République Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire invite les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations envisagées. Les candidats doivent fournir les pièces suivantes :

- % une lettre de motivation,
- % un curriculum détaillé faisant ressortir les qualifications et expériences,
- % la photocopie du diplôme,
- % les attestations de travail et de service fait ou tout autre document pouvant justifier l'expérience du candidat.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence en contactant le 336 49 36 au 4<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble CASEF Bureau 433, à l'adresse indiquée ci-dessous, du lundi au vendredi, de 10h00 à 17h00 (heure locale).

Les fonctionnaires ou les représentants du gouvernement peuvent faire acte de candidature : (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par le PR-MPDAT immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli à l'intention du coordonnateur à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **vendredi 03 Juin 2011, avant 17h00 (heure de Lomé)**. Elles doivent être transmises avec la mention «Dossier de candidature dans le cadre du recrutement d'un Chargé de la Passation de Marchés pour le Projet .....».

**Monsieur le Coordonnateur du PFCTCAL**

**Bureau : 4<sup>ème</sup> étage CASEF Bureau 445**

**Email : [pfctcaltg@yahoo.fr](mailto:pfctcaltg@yahoo.fr)**

BP 1667 Lomé, République Togolaise

Tel : 336 49 36

**A l'attention de Monsieur AWADE M. ESSOBOZOU**

Coordonnateur du PFCTCAL